



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE N° 2010.1153**

Séance publique du

15 novembre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence

Député des Bouches-du-Rhône

Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MARCHE DE FOURNITURE DE CHAUSSURES DESTINEES AUX SERVICES
MUNICIPAUX**

Le 15/11/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le mardi 9 novembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Odile BONTHOUX, M. Jacques GARCON à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER

Excusés sans pouvoir :

M. Robert FOUQUET, Mme Patricia LARNAUDIE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.09

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 15/11/10

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Reine MERGER

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DE CHAUSSURES DESTINÉES AUX SERVICES MUNICIPAUX -
Décision du Conseil

Mes chers collègues,

L'objet du présent marché consiste à fournir aux services municipaux divers types de chaussures spécialisées.

Le présent marché est passé sous forme d'appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 et de l'article 77 du Code des marchés publics.

L'estimation globale de la Ville, tous lots confondus, s'élève à **67 002, 20** euros HT.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum annuels. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Le marché est décomposé en **4 lots** comme suit :

LOTS	DESIGNATION	MONTANT ANNUEL MINIMUM HT	MONTANT ANNUEL MAXIMUM HT
1	Chaussures intervention pour la Police Municipale et la Médiation	6 200	18 800
2	Chaussures de sport pour la Direction des sports	4 000	16 000
3	Chaussures et bottes de sécurité	15 000	60 000

4	Chaussures pour les agents des cuisines et agents d'entretien	10 000	40 000
---	---	--------	--------

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché.
Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans sans que ce délai ne puisse excéder l'échéance contractuelle correspondant à l'année 2014.

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché seront fixés dans le cadre de l'acte d'engagement et du C.C.A.P.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro **2010/36 EJ** a été adressé le **16/7/2010** aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E.....paru le 21/07/2010
- B.O.A.M.P.....paru le 21/07/2010
- Le Courrier d'Aix.....paru le 24/07/2010
- La Provenceparu le 20/07/2010

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'achatpublic.com.
Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au **Lundi 6 septembre 2010 à 12h**.
A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré **8 plis version papier et 1 pli dématérialisé**.

Il convient de noter qu'une vingtaine de dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- | | |
|---------------------------------|-------------|
| 1- Qualité fonctionnelle | 50 % |
| 2- Prix des prestations | 45 % |
| 3- Délai de livraison | 5 % |

Au cours de la séance du **7 octobre 2010**, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

- Pour le lot 1, la société Professional Store, pour un montant de détail quantitatif estimatif de 10 178 € HT ;
- Pour le lot 2, la société PSP, pour un montant de détail quantitatif estimatif de 4 271,00 € HT ;
- Pour le lot 3, la société Epi Sud, pour un montant de détail quantitatif estimatif de 32 518.54 € HT ;
- Pour le lot 4, la société Cevenole de Protection, pour un montant de détail quantitatif estimatif de 22 964.45 € HT.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché, ses reconductions éventuelles et tous les documents s'y rapportant relatifs à **la fourniture de chaussures**

destinées aux services municipaux avec les sociétés **PROFESSIONAL STORE – PSP – EPI SUD – CEVENOLE DE PROTECTION**, pour les montants minimum et maximum annuels ci-dessus indiqués.

**2010.1153 - MARCHÉ DE FOURNITURE DE CHAUSSURES DESTINÉES AUX SERVICES
MUNICIPAUX**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : mercredi 17 novembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**